

DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/10-490-638 du 19/04/10

POSTE D'AGENT COMPTABLE A MANOSQUE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les agents comptables s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré

Affaire suivie par : Mme BLANC - Tel. 04.42.91.72.35 pour les CASU - Mme CORDERO - Tel : 04.42.91.72.42 pour les APAENES - Fax. : 04.42.91.70.06 - e.mail. : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Un poste d'agent comptable (**poste ouvert aux APAENES et CASU**) est créé à :

I' Ecole Internationale ITER
116, boulevard Régis Ryckebush - 04100 - Manosque
(RNE 0040542 T)
à compter du 1^{er} septembre 2010.

Ce poste constituera le siège de l'agence comptable regroupant les EPLE suivants, à compter du 4 janvier 2011 :

- Ecole internationale ITER - Manosque comprenant elle-même des classes du second et premier degré.
- Lycée Félix Esclangon - Manosque
- Lycée les Iscles - Manosque
- Collège Jean Giono - Manosque
- Collège Mont d'Or - Manosque
- Collège de Banon

Ce poste est attaché à un logement de fonctions par nécessité absolue de service, d'une surface de 100m², avec quatre chambres.

Le régime indemnitaire est le suivant à compter du 4 janvier 2011: NBI 45 points ; PFR d'un montant annuel de l'ordre de 6.500 euros annuels ; indemnité de caisse et de responsabilité établie dans le cadre de l'arrêté ministériel du 10 mars 2009 de l'ordre de 8.700 euros annuels.

A titre transitoire, à compter du 1^{er} septembre 2010 jusqu'au 4 janvier 2011, le périmètre des fonctions ne comprendra pas la gestion comptable, et sera circonscrit à la gestion matérielle de l'Ecole ITER, avec le régime indemnitaire correspondant.

Ce délai favorisera le transfert de la responsabilité de l'agence comptable exercée au lycée Esclangon.

Les candidats devront présenter toutes les garanties nécessaires à l'exercice des fonctions d'agent comptable dans une structure complexe, à savoir :

- expérience professionnelle solide, importante et récente des fonctions d'agent comptable, si possible au sein d'une structure complexe
- disponibilité
- goût de l'innovation

D'autre part, compte tenu de la spécificité de la structure pédagogique de l'Ecole, qui se caractérise par le multi-linguisme, les candidats devront justifier de la maîtrise de la langue anglaise, y compris à l'oral, et si possible une autre langue vivante. Une expérience à l'international sera appréciée.

Les candidatures devront être adressées au :

Rectorat de l'Académie d'AIX-MARSEILLE
Secrétariat de la DIEPAT
Place Lucien Paye
13621- AIX-en-PROVENCE Cedex 1

avant le mardi 27 avril 2010 dernier délai, présentées sur papier libre, assorties d'un curriculum vitae, et revêtues de l'avis du chef d'établissement ou de service.

Un double des candidatures devra être adressé simultanément à l'Administration Centrale :

- au bureau DE-B2-1 pour les CASU
- au bureau DGRH-C2-1 pour les APAENES.

Personne à contacter en tant que de besoin :

Monsieur Philippe GAYRAUD
Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille
Chef de la Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques (DIEPAT)

Téléphone : 04-42-91-72-26
courriel : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille